Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/01/2024 à 17h32
Réference de l'AR : 008-240800920-20231221-DB2023_121-DE

argonne ardennaise
Communauté de Communes

2023/348

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2023-121

Date de la convocation : 16/11/2023
Membres en exercice : 24
Membres présents : 14
Membres votants : 18

Le vingt et un décembre deux mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION et Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, René SALEZ, Benoit SINGLIT et Bruno VALET.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX, M. Vincent FLEURY donne pouvoir de vote à M. Benoit SINGLIT et M. Pierre LAURENT CHAUVET donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS.

Secrétaire de séance : Mme Valentine DION

OBJET : TARIFS DE LA BILLETERIE DU PARC ARGONNE DECOUVERTE

Vu la compétence « Création, gestion, animation et promotion du pôle nature dans le Parc Argonne Découverte» ;

Vu la délibération n°DC2022-57 du Conseil communautaire du 02/06/22 confiant délégations au Bureau et notamment celle de fixer les tarifs de la billetterie du Parc Argonne Découverte ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Tourisme ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme Nadège LAMPSON GUEILLIOT et MM Jean DE POUILLY et Christophe MANCEAUX) :

- ADOPTE l'évolution des tarifs suivants de la billetterie du Parc Argonne Découverte à compter de 2024 :

TARIFS D'ENTREE : Entrée payante pour l'accès à l'ensemble du site	
Tarif Plein	
Tarif Plein Adulte (à partir de 12 ans)	14.50 €
Tarif Plein Enfant (3–11 ans)	10.50 €

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 05/01/2024
et de sa publication ou notification le 05/01/2024

argonne ardennaise
Communauté de Communes

Tarif Réduit	
Tarif Réduit Adulte (dès 12 ans)	12.50 €
Tarif Réduit Enfant (3–11 ans)	9.50 €

Liste des réductions :

Groupe (à partir de 12 personnes),

Senior : à partir de 60 ans (sur présentation d'un justificatif),

Etudiant post-bac (sur présentation d'un justificatif),

Personne en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif),

Demandeur d'emploi (sur présentation d'un justificatif),

Famille (à partir de 3 enfants de 3-11 ans accompagnés d'1 à 2 adultes),

Détenteur d'un coupon promotionnel,

Invité d'un détenteur d'un Pass Annuel en cours de validité,

Détenteur d'un Pass Education (sur présentation d'un justificatif)

Tarifs scolaires :

Pour les scolaires venant à une période « basse » (c'est-à-dire les mois : février, mars, septembre, octobre), nous proposons les tarifs: 8 € par enfant jusqu'à 11 ans et 10.50 € à partir de 12 ans (1.50€ de moins que le tarif réduit habituel) . Si il n'y a pas de spectacle d'oiseaux en raison de grippe aviaire durant la période « haute », le tarif réduit sera appliqué.

Autre réduction :

Passtime (guide commercial national) : adulte 11.50€ , enfant 8.50€

Coupon de réduction dans le mag du début d'année 2C2A: -10€ (à partir de 4 entrées et/ou pass)

Gratuité

Enfant de moins de 3 ans,

Personnel de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (pour les personnels du PAD : entrée gratuite transférée à un membre de la famille proche)

Enseignant en pré-visite pour préparer sa venue en groupe

Responsable de centre de loisirs en pré-visite pour préparer sa venue en groupe,

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 05/01/2024
et de sa publication ou notification le 05/01/2024

argonne ardennaise
Communauté de Communes

Responsable de comité d'entreprise en pré-visite pour préparer sa venue en groupe,

Professionnel du tourisme (sur présentation d'un justificatif),

Journaliste (sur présentation d'un justificatif),

Soigneur animalier détenteur de la carte AFDPZ ou sur présentation d'un bulletin de salaire,

Chauffeur de Bus accompagnant un groupe en visite,

Accompagnateur d'établissement scolaire ou de centre de loisirs :

-Maternelle (< 6 ans) : 2 adultes gratuits quel que soit le nombre d'élèves ou un adulte gratuit par tranche entamée de 6 enfants,
Primaire et plus (> 6 ans) : 2 adultes gratuits quel que soit le nombre d'élèves ou un adulte gratuit par tranche entamée de 10 enfants.

Accompagnateur d'établissement spécialisé ou d'une personne handicapée dépendante (sur présentation de la Carte d'Invalidité ou CMI Invalidité – Mention Besoin d'Accompagnement et/ou Cécité)

Détenteur d'un billet de faveur, Détenteur d'un Pass Annuel

Tarif Pass Annuel (valable 1an à compter de la date d'achat)	x 2,5 le tarif à la journée
Pass Adulte	37 €
Pass Enfant (3-11 ans)	27 €
Pass Adulte Handicapé – Tarif réduit	32 €
Pass Enfant Handicapé – Tarif réduit	24 €
Pass Meute (2 adultes et 3 enfants)	128 €
Pass Super Meute (2 adultes et 4 à 6 enfants)	182 €
Tarif Animalier d'un Jour	
Activité programmée sut toute la période d'ouverture, sur réservation. A partir de 8h00 sur un créneau de 4 heures Activité réservée aux Adultes, à partir de 14 ans, ou pour 1 Enfant de 7 à 13 ans accompagné d'1 Adulte. Une attestation d'assurance des participants sera exigée.	75 € par Adulte OU 125 € pour 1 Adulte + 1 Enfant comprenant l'entrée au parc pour le reste de la journée
Tarif Anniversaire Enfant	
Les formules d'anniversaire des années précédentes n'étaient pas optimales et n'étaient que peu proposées. Cela pouvait couter moins cher de venir pour un anniversaire et d'avoir une animation que de visiter le parc normalement. Les tarifs ont donc été revisités.	

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 05/01/2024
et de sa publication ou notification le 05/01/2024

Sur Réservation Rencontre insolite Tous les Jours d'Ouverture du Parc 30 minutes d'activités Pour un groupe de 5 à 12 enfants A partir de 3 ans : Nourrissage des animaux de la petite ferme ou A partir de 7 ans : Rencontre insolite avec un rapace ou un reptile	Entrée du parc à payer séparément + 3 € par enfant En 2023 : Tarif Réduit pour Tous.
Sur Réservation Animation Chasse au Trésor Tous les Jours d'Ouverture du Parc 1h d'activités : jeu de piste sur le parc – contact avec certains animaux Les enfants sont obligatoirement sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne et se doivent de respecter les consignes de l'Animateur. Celui-ci se réserve le droit de mettre fin à l'activité en cas de mauvais comportement. Entrée au parc valable toute la journée L'heure du début de l'activité est fixée avec les parents Activité proposée aux enfants de 6 à 11 ans Pour un groupe de 5 à 12 enfants	Entrée du parc à payer séparément + 5€ par enfant (en 2023 Tarif Réduit pour Tous+ 15 € par Groupe) Trésor à apporter par la famille OU + 10 € par enfant (en 2023 15 € par Enfant) Trésor fourni par le PAD (ex :bonbons, peluche, ballons, stylos, gobelets…)

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 05/01/2024
et de sa publication ou notification le 05/01/2024

	Non cumulable avec d'autres offres Goûter (optionnel) : 7 € par enfant
Nous proposons de simplifier les tarifs d'animations en proposant une fourchette de prix pour pouvoir répondre aux différentes demandes et être flexibles.	
Tarif Animation	
Formation / Animation (dont instant photo) / Visite Guidée du Parc pour les familles ou les groupes (25 personnes maximum par guide)	Entre 10 et 80 €/ heure / personne (en 2023 : 40 € / personne (2 h d'animation) ou 95 € la ½ journée /180 € la journée ou 50 € par groupe)

Tarif Groupe
Groupe constitué ou Billetterie (Entrées valables 1an à compter de la date d'envoi des tickets)
Tarif réduit à partir de 12 tickets (adultes et enfants confondus)
+10 % de remise (sur le tarif réduit) à partir de 40 tickets (adultes et enfants confondus)
+20 % de remise (sur le tarif réduit) à partir de 60 tickets (adultes et enfants confondus)

Location de Salle sur réservation	
Salle de Projection et Matériel	350 € le ½ journée
Salle multifonctions	250 la ½ journée

- DETERMINE que ces tarifs seront applicables à toute réservation, à compter du 1er janvier 2024
- AUTORISE le Président à signer les contrats de réservation sur cette base,
- DELEGUE au Président la définition de la politique commerciale du Parc Argonne Découverte dans un souci de souplesse et réactivité
- DELEGUE au Président la détermination de tarifs préférentiels pour tenir compte, par exemple, d'une offre amoindrie ou de contraintes techniques.
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Benoit SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 05/01/2024 et de sa publication ou notification le 05/01/2024